



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au www.parcscanada.gc.ca/phares.

Phares à l'Île-du-Prince-Édouard proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
PE	Annandale, feu d'alignement postérieur	01965
PE	Anse Howards	02236
PE	Brighton Beach, feu d'alignement antérieur	02052
PE	Brighton Beach, feu d'alignement postérieur	81012
PE	Cap Bear	01923
PE	Cap Egmont	02210
PE	Cap North	02259
PE	Cap Tryon	02085
PE	Covehead	02142
PE	Havre de North Rustico	02116
PE	Havre Murray, feu d'alignement antérieur (Pointe Beach)	01927
PE	Havre Murray, feu d'alignement postérieur	01922
PE	Île St Peters	81204
PE	L'anse Warren, feu d'alignement antérieur	02070
PE	Leards, feu d'alignement postérieur	81088
PE	Malpeque, feu d'alignement antérieur extérieur	81103
PE	Malpeque, feu d'alignement postérieur extérieur	81104
PE	New London	26714
PE	Northport, feu d'alignement postérieur	81133
PE	Pointe Blockhouse	02072
PE	Pointe Haszard, feu d'alignement antérieur	02020
PE	Pointe Haszard, feu d'alignement postérieur	81071
PE	Pointe Prim (I-P-E)	02007
PE	Pointe Shipwreck	01973



Le ministre responsable de Parcs Canada examinera tous les phares à l'égard desquels il a reçu une pétition répondante aux exigences de la *Loi* et déterminera, au plus tard le 29 mai 2015, ceux qui devraient être désignés comme phares patrimoniaux, compte tenu des conseils d'un comité consultatif et des critères établis. Pour en savoir davantage au sujet du processus d'évaluation et de désignation des phares ayant fait l'objet d'une pétition, consultez notre site web au www.parcscanada.gc.ca/phares.

Phares à l'Île-du-Prince-Édouard

proposés d'être examiner pour une désignation patrimoniale
aux termes de *la Loi sur la protection des phares patrimoniaux*

Province	Phare	N° de RBIF
PE	Port Borden, quai de	02160
PE	Promontoire Indian	81217
PE	Promontoire Panmure	01936
PE	Promontoire Seacow	02170
PE	St Peters	81661
PE	Summerside, feu d'alignement antérieur extérieur	81186
PE	Summerside, feu d'alignement postérieur	81188
PE	Summerside, feu d'alignement postérieur extérieur	81187
PE	Wrights, feu d'alignement antérieur	02162
PE	Wrights, feu d'alignement postérieur	81199